

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

numéro
CM_260929_7

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	28
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Corinne FRASQUET, Gilles CASTANIER, Rahma BENFERHAT, Mohamed REMMACH, Brigitte LEBON, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Heddy BOUCHIGHA, Jean-Marie HOUVENAGHEL.

Absent avec pouvoir :

Daniel SACARABANY à Magali STADLER.

OBJET :	Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes Lodévois et Larzac pour le financement du fonctionnement de l'école de musique communale pour l'année 2026
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°CC_260924_03 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2026, relative à la participation financière au fonctionnement de l'école de musique de Lodève,

CONSIDÉRANT que l'école de musique gérée par la Commune de Lodève constitue un équipement culturel structurant participant au développement de l'enseignement artistique, à l'accès à la culture pour tous les publics et à l'attractivité du territoire communautaire, qui permet à des enfants et des adultes du territoire intercommunal de découvrir et pratiquer la musique,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, dans le cadre de sa politique de soutien aux équipements présentant un intérêt pour le territoire, la Communauté de communes Lodévois et Larzac participe au financement du fonctionnement de l'école de musique depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT que l'école de musique de Lodève accueille un large public : cent-quatre-vingt-quatorze (194) élèves pour la saison 2025/2026, dont 41% issus des communes du territoire Lodevois et Larzac, hors Lodève,

Où l'exposé de Jean-Marc SAUVIER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ACCEPTE** auprès de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac via un fonds de concours le financement au fonctionnement de l'école de musique de Lodève d'un montant de quarante-cinq-mille euros (45 000€),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

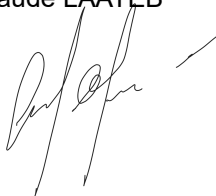
Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260929-lmc126903-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/26
Date de publication : 29/09/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Signé électroniquement par:

Le vingt neuf septembre deux mille vingt-six

Le Maire,

Claude LAATEB



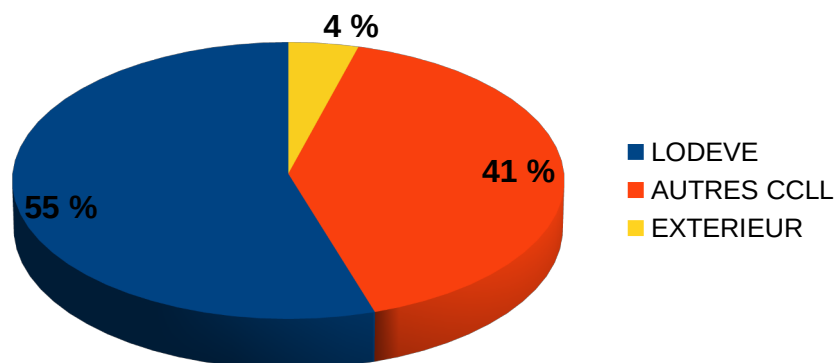


Bilan d'activité 2025/2026

1. Le fonctionnement au quotidien

1.1 Les élèves

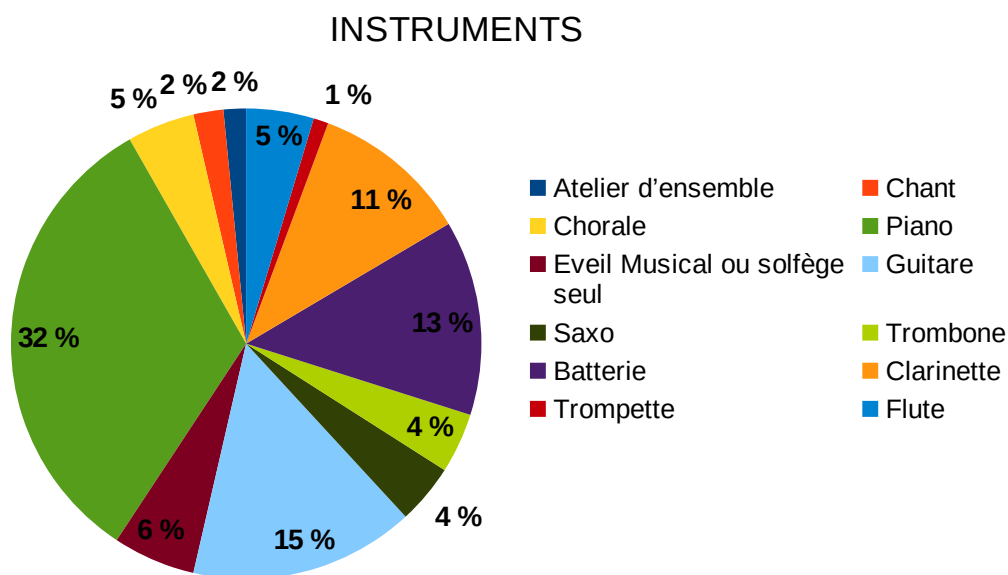
L'Ecole de musique continue d'attirer un nombre croissant d'élèves. En 2025/2026, 194 élèves ont fréquenté l'école de musique contre 186 pour la saison précédente.



Le nombre d'inscrits a progressé avec les inscriptions au chœur d'enfants et l'ouverture de 2 places supplémentaires en cours individuels.

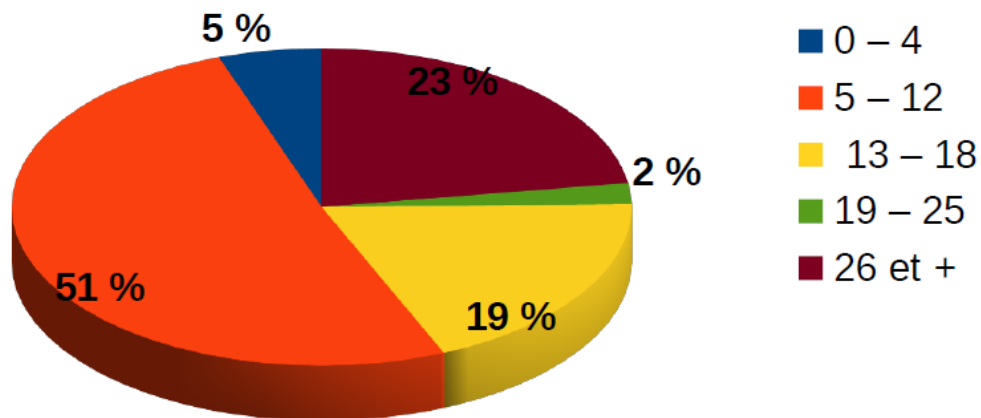
La proportion d'élèves issus des villages se stabilise.

Comme chaque année le piano représente un nombre d'élèves important. Sur la totalité des élèves, les instruments à vent représentent 25%, les cordes 47%, la batterie 13%.



Les jeunes partent de Lodève pour poursuivre leurs études et nous voyons bien que la tranche d'âge 19/25 ans est peu représentée. La tranche d'âge 26 et + a vu son nombre d'élèves augmenter considérablement.

Tranches d'ages



1.2 Les cours

92 heures d'enseignement musical sont proposées par 9 professeurs dont :

- Cours individuels : 86 heures de cours d'instruments
- Cours collectifs : 4h de solfège, 1h d'éveil musical et 1h de chorale

A ce total d'enseignement s'ajoute 10h de direction.

Les répétitions de la classe d'orchestre - auxquelles 30 élèves participent - de l'ensemble de clarinettes, de l'ensemble de guitares et les ateliers pour le projet Fête de la musique sont assurés par les professeurs sur les temps de petites vacances scolaires (au prorata du nombre d'heures prévu dans leur contrat).

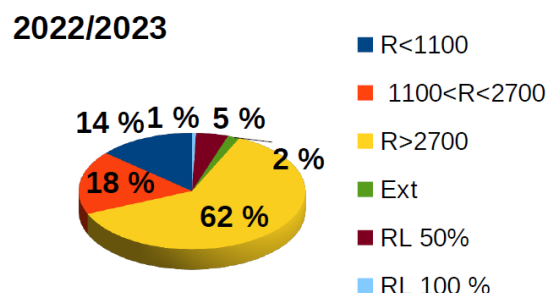
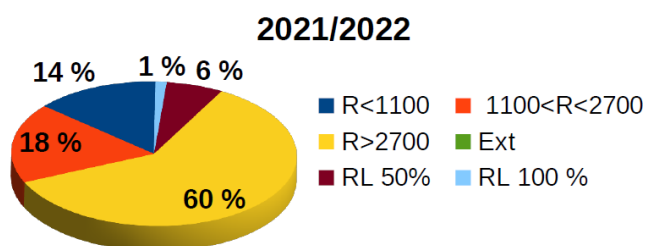
Les concerts, les dégustations musicales et les moments musicaux en maison de retraite sont assurés par les professeurs selon le même principe.

Deux réunions pédagogiques formelles se sont tenues les 4 septembre 2024 et 25 juin 2025. Les nouveaux locaux de l'Ecole de musique permettent aux professeurs de se réunir de façon informelle mais régulière dans le lieu d'accueil afin de discuter et de régler les différents sujets en cours.

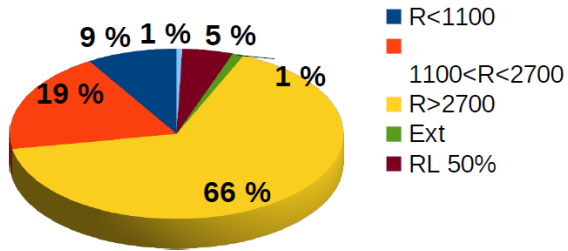
1.3 Les tarifs

La tarification reste différenciée selon les revenus et le nombre d'activités municipales pratiquées. Les abattements de 15 et 40% en fonction du revenu sont maintenus afin de favoriser l'accès au plus grand nombre.

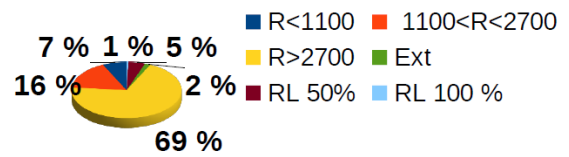
Les tarifs n'ont pas varié la saison dernière mais une augmentation du tarif de base a été mise en place pour la rentrée 2026/27.



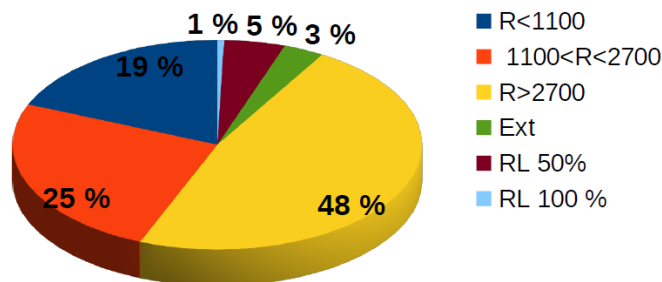
2023-2024



2024-2025



2025-2026



1.4 La communication

La communication est principalement assurée via le dépliant de l'Ecole de musique. Elle répertorie les instruments enseignés, les horaires, les tarifs, les dates de concerts...

Ce dépliant a été distribué dans les écoles de Lodève lors de la rentrée des élèves et dans les structures municipales, elle permet à l'école de musique municipale d'être mieux identifiée.

Le dépliant est également visible sur le site internet de la ville et sur la page facebook de la ville.

1.5 La structuration administrative

Un recrutement a été organisé en juin 2025 pour assurer les cours d'éveil musical et de formation musicale (dispensés jusqu'alors par les professeurs de piano). Une seule personne a postulé mais avec un profil intéressant. Elle a débuté en septembre 2025 sur le poste de formation musicale et éveil musical.

Il a par ailleurs été décidé d'ouvrir à nouveau des cours de violon pour la rentrée 2026/27 et à recruter un professeur à raison de 3 heures par semaine.

2 Les projets et les partenariats

S'impliquer dans la vie culturelle du Lodévois et Larzac répond à la volonté d'ouvrir l'Ecole de musique vers le plus large public possible.

Par ailleurs, différents niveaux de partenariat dynamisent et enrichissent le projet de l'Ecole de musique. Le partenariat avec Résurgence, saison des arts vivants, permet aux élèves de jouer dans un cadre professionnel et de rencontrer des musiciens professionnels, celui avec la médiathèque, de sensibiliser à la musique les adhérents à cette structure et celui avec le Réveil lodévois, de donner envie à nos jeunes musiciens de

rejoindre cette association musicale amateur afin de partager leur acquis et de prolonger leur "vie musicale".

2.1 Les concerts de l'Ecole de musique

15 décembre 2025 / 7 février 2026 / 11 avril 2026 : Dégustations musicales

5 décembre 2025 : Participation au Téléthon

12 décembre 2025 : Concert de Noël à la salle Ramadier configurée en salle de concert

17 février 2026 : Concert classique à la salle d'animation du Pôle culturel Confluence

27 mars 2026 : Concert variété à St Etienne de Gourgas

10 avril 2026 : Concert sur des airs de Carmen au cinéma

29 mai 2026 : Concert des adultes à la salle d'animation

9 et 10 juin 2026 : Concerts de fin d'année des élèves au Pôle culturel Confluence

12 juin 2026 : Concert de fin d'année avec les ensembles, la chorale et le petit orchestre en plein air au patio du Pôle culturel Confluence .

2.2 La Fête de la musique

La fête de la musique est coordonnée par L'Ecole de musique en partenariat avec la Médiathèque Confluence.

C'est dans ce cadre que trois concerts pédagogiques à destination des écoles maternelles et primaires de la ville ont été présentés par les élèves de L'Ecole de musique le jeudi 18 juin 2026. Cette année encore les concerts ont été organisés dans le parc de la maison de retraite l'Ecureuil à Lodève qui jouxte la maison de la petite enfance ce qui a permis de mixer le public de 2 à 90 ans !

Le groupe Divine bastringue a aussi mené un projet ouvert aux amateurs et aux élèves de l'école afin de découvrir la musique spectacle.

25 musiciens amateurs ont participé au projet en travaillant chaque mois avec les musiciens de Divine bastringue afin d'entrer dans leur univers. Pour la fête de la musique, les élèves ont été complètement intégrés au concert donné par le groupe en partageant 3 morceaux.

21 juin 2026 : Concert avec le Réveil Lodévois et le petit orchestre de l'école de musique en matinée

Les élèves de l'école de musique participent aussi à différentes manifestations de la ville comme le Téléthon, les cérémonies officielles, la Fête du 14 juillet, la Cavalcade...